

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 19239_001_01

ADRESSE DU SITE : Rue Raphaël GASPERI

COMMUNE : 19310 SAINT-ROBERT

DATE : 29/09/2022

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	SAINT-ROBERT
NOM DU SITE :	SAINT-ROBERT/ RUE RAPHAEL GASPERI
CODE SITE :	19239_001_01
ADRESSE :	Rue Raphaël GASPERI - 19310 SAINT-ROBERT
TYPE DE SUPPORT :	Pylône tubulaire
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 517510.6, Y = 2028811.7 Longitude : 1.285902, Latitude : 45.254851

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Marjorie GAUDINO Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	mgaudino@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	5
3. Calendrier indicatif du projet	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
8. Déclaration ANFR	14
9. Plans du projet	15
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	19
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	20
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	20

1. Synthèse et motivation du projet

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des **obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4G** par ses antennes relais.

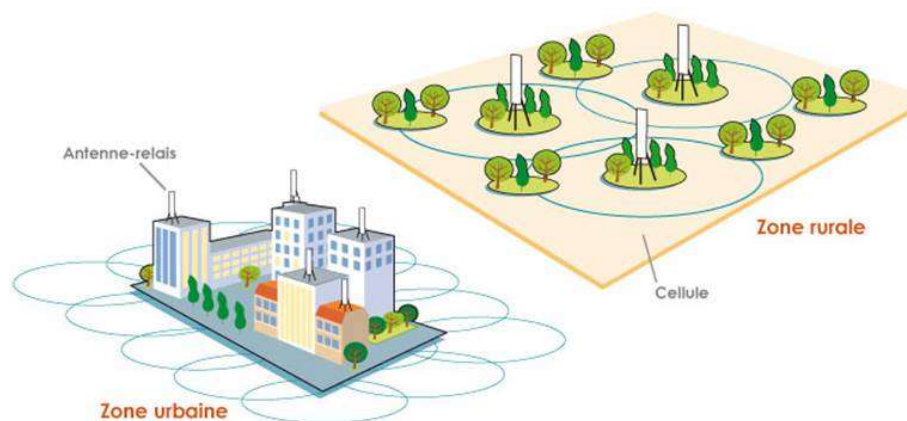
Free Mobile est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Dans le cadre des extensions du programme « zones blanches centre-bourg » de 2016 et 2017, plus de 500 communes ont été identifiées afin de pouvoir bénéficier de services de téléphonie mobile 3G dans les prochains mois. Free Mobile assurera le déploiement sur plus de la moitié d'entre elles. Par ailleurs, les services Free Mobile ont été rendus accessibles sur l'ensemble des communes qui ont été équipées à l'occasion des programmes précédents soit près 3500 communes.

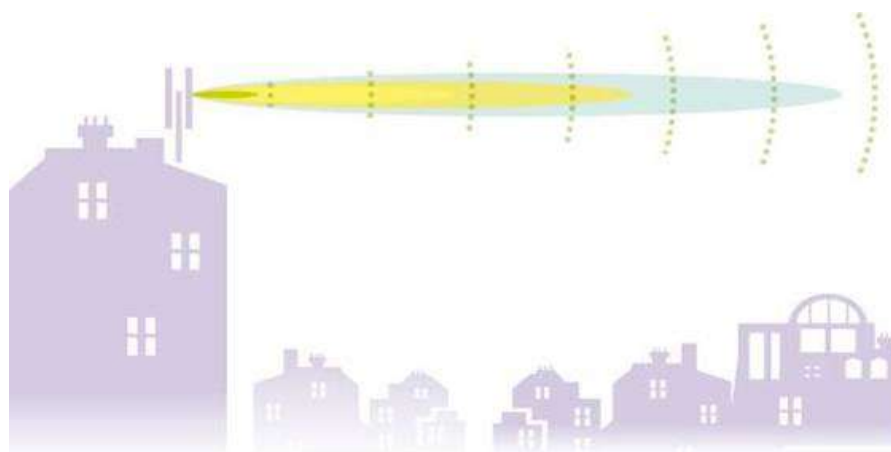
Free Mobile participe également aux dispositifs des sites stratégiques et au guichet France Mobile permettant d'assurer la couverture de zones hors des centre-bourg.

Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.





L'antenne-relais émet des ondes dans une direction privilégiée. Ce faisceau peut être comparé à celui d'un phare qui éclaire la mer. Les faisceaux principaux de l'antenne sont directifs et très fins (6 degrés environ) dans le plan vertical. **L'intensité du faisceau diminue très rapidement (en fonction du carré de la distance) en s'éloignant de l'émetteur.** Cf. schéma ci-dessous à titre indicatif.



Dans la vie du réseau, sur des antennes existantes, des fréquences nouvelles peuvent devoir être installées, notamment pour répondre aux besoins d'usage des services de communication et d'Internet mobiles ou au développement de nouvelles technologies. Ces ajouts de fréquences qui nécessitent, pour être mis en service, une autorisation d'émettre de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), sont considérés comme des **modifications substantielles**.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'un pylône d'une hauteur de 30 mètres, support d'antennes sur un terrain sis Rue Raphaël Gasperi, à SAINT-ROBERT (19310) au titre du dispositif de couverture ciblée afin d'apporter la couverture mobile pour les services 3G et 4G.

Cette installation en « RAN SHARING » (partage des infrastructures actives), permettra aux services 3G et 4G des 3 autres opérateurs d'être implantés sur cette antenne et rendus

disponibles.

Le pylône ainsi que la zone technique seront entourée d'une clôture avec un portillon. Une haie végétale sera installée autour de cette zone technique avec un filet anti-ballon.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Panneaux	
Technologies		3G / 4G	
Azimuts (S1/S2/S3)		90° 210° 330°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
90° 210° 330°	4G 700 MHz	31.25 m	378.25 m	25.90 m	372.90 m	27.25 m	374.25 m	31	28.85	6°
	4G 800 MHz	31.25 m	378.25 m	25.90 m	372.90 m	27.25 m	374.25 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	31.25 m	378.25 m	25.90 m	372.90 m	27.25 m	374.25 m	29	26.85	6°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

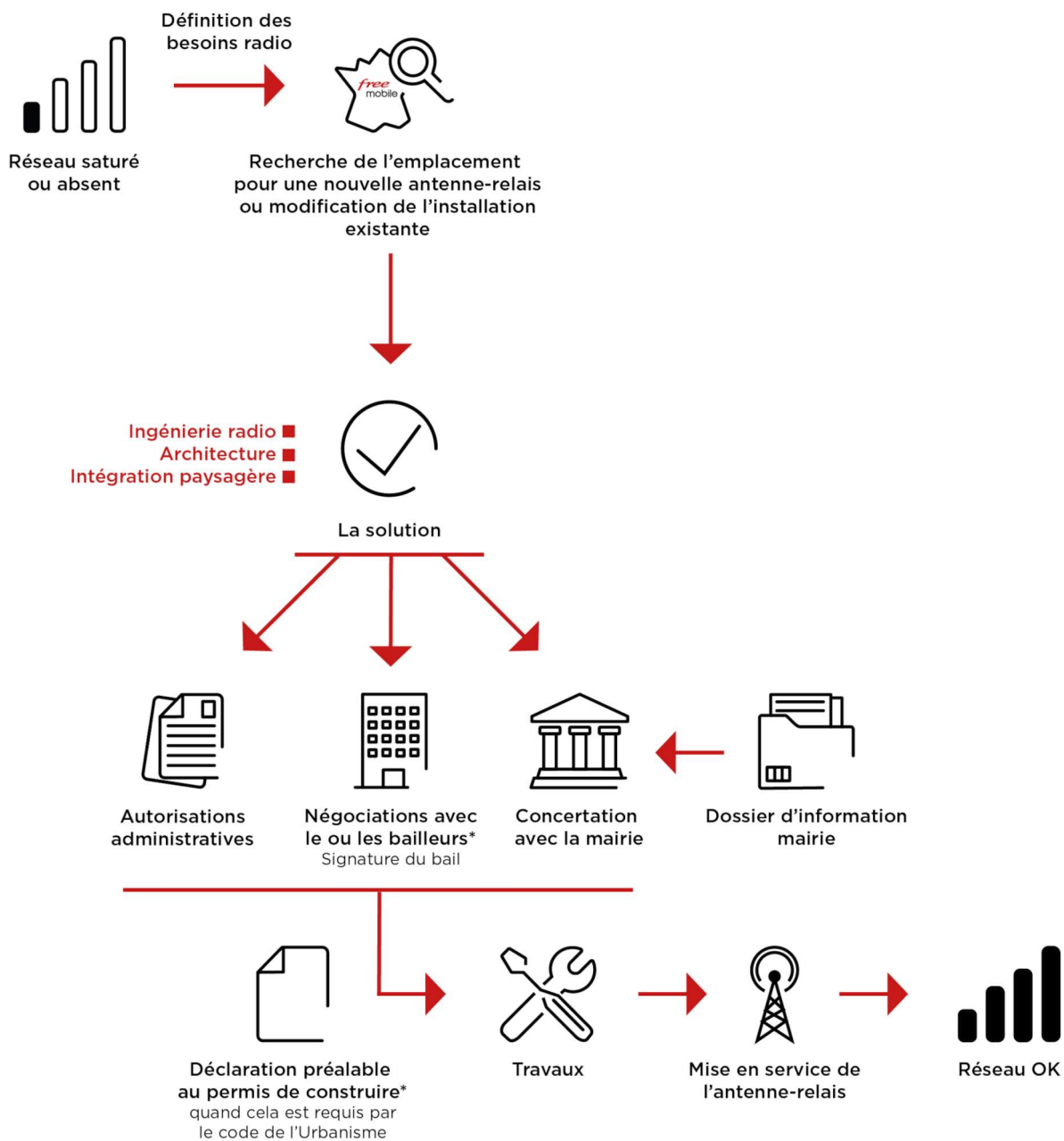
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2022
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Novembre 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Mai 2023
Mise en service, au plus tard	Février 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Rue Raphaël GASPERI
19310 SAINT-ROBERT

Coordonnées

Lambert II étendu

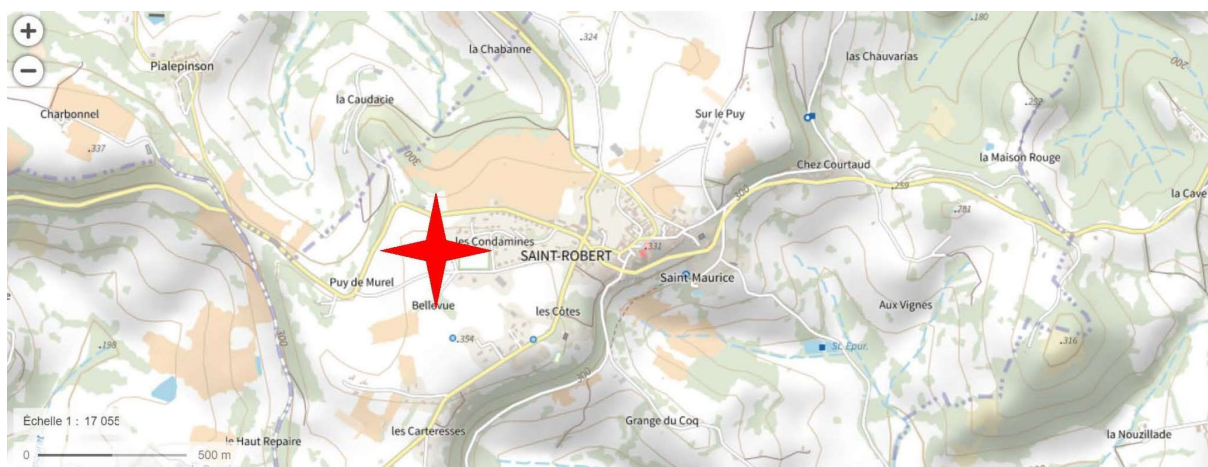
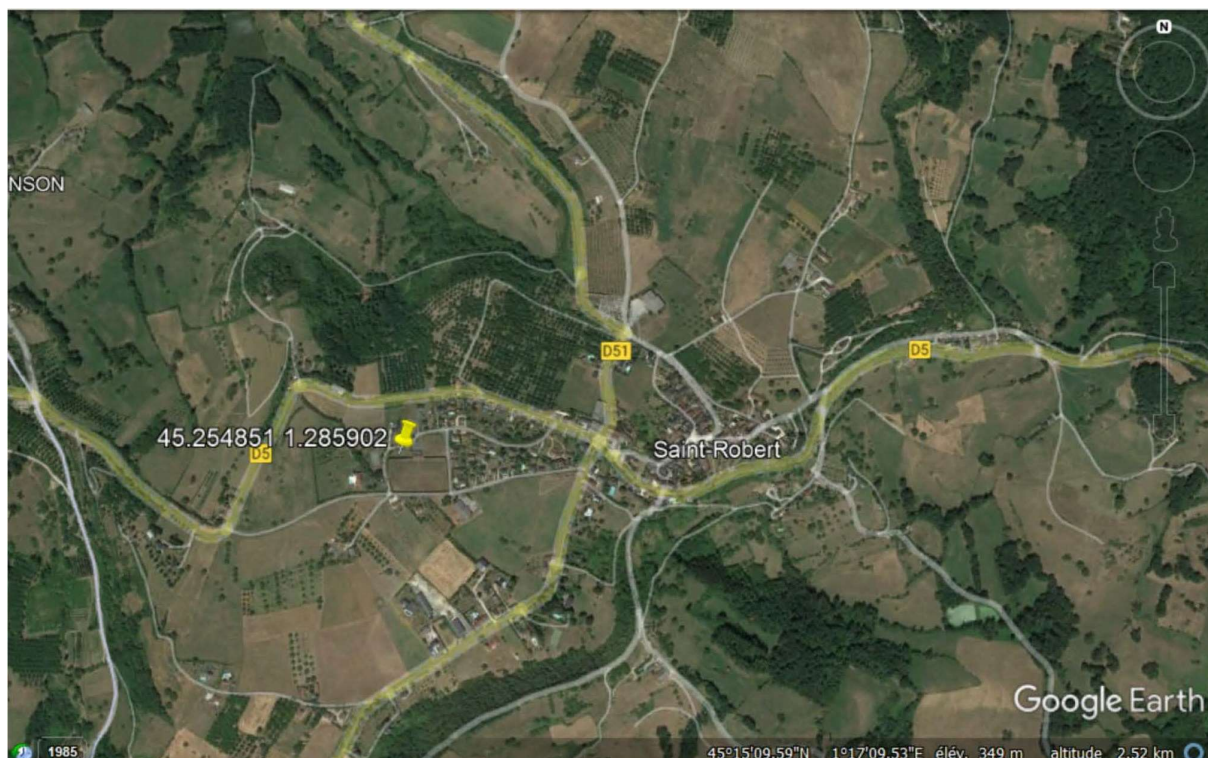
X = 517510.6
Y = 2028811.7

WGS 84

Longitude : 1.285902
Latitude : 45.254851

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans objet.

6. Plan de cadastre

Département :
CORREZE

Commune :
SAINT-ROBERT

Section : A
Feuille : 000 A 04

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 13/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

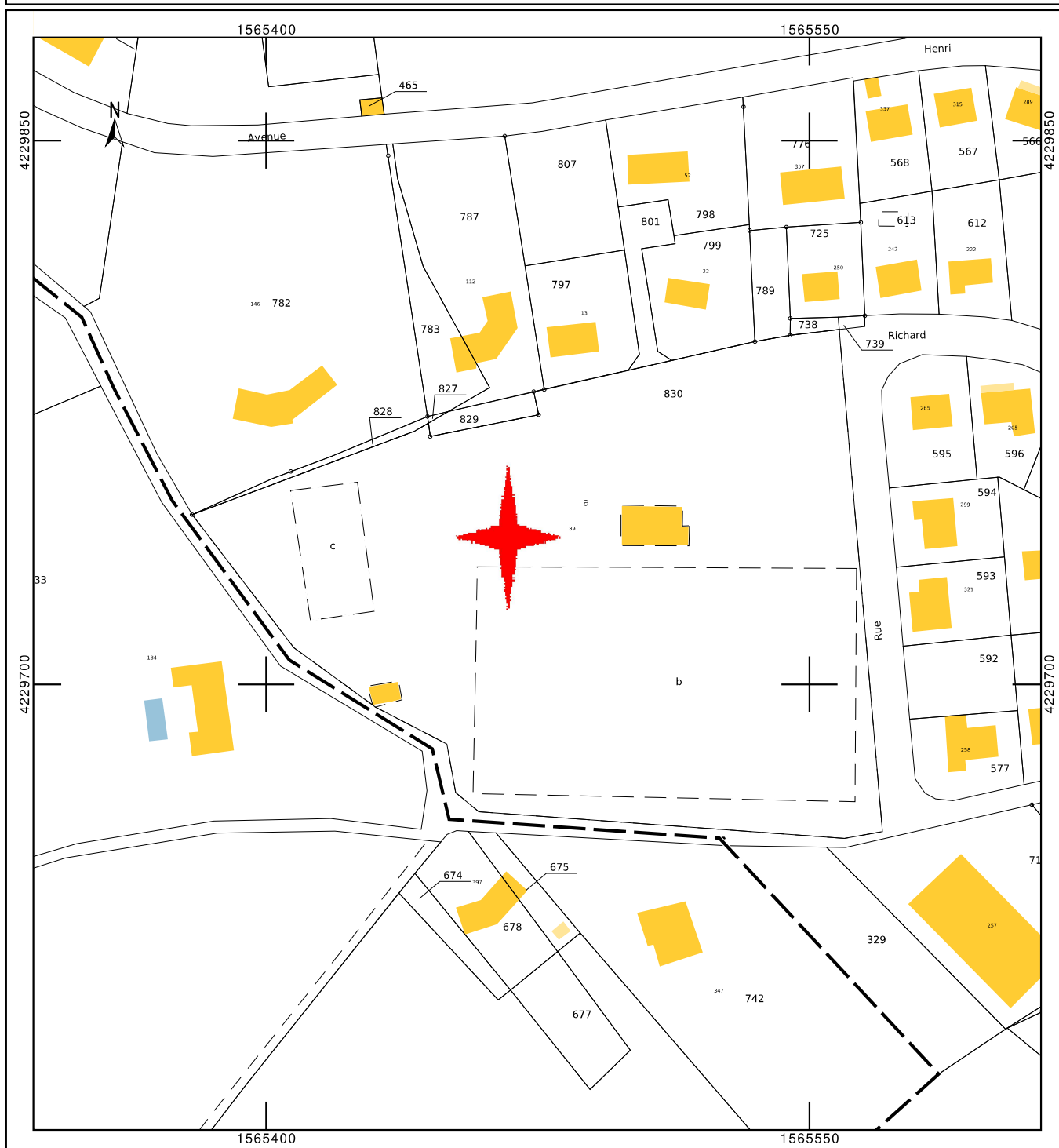
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BRIVE LA GAILLARDE
Cité Administrative Jean Montalat Place
Martial Brigouleix 19011
19011 TULLE CEDEX
tél. 05.55.21.80.96 -fax
ptgc.190.tulle@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section : A
Parcelle : 830



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☒ oui ☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

☐ oui ☒ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

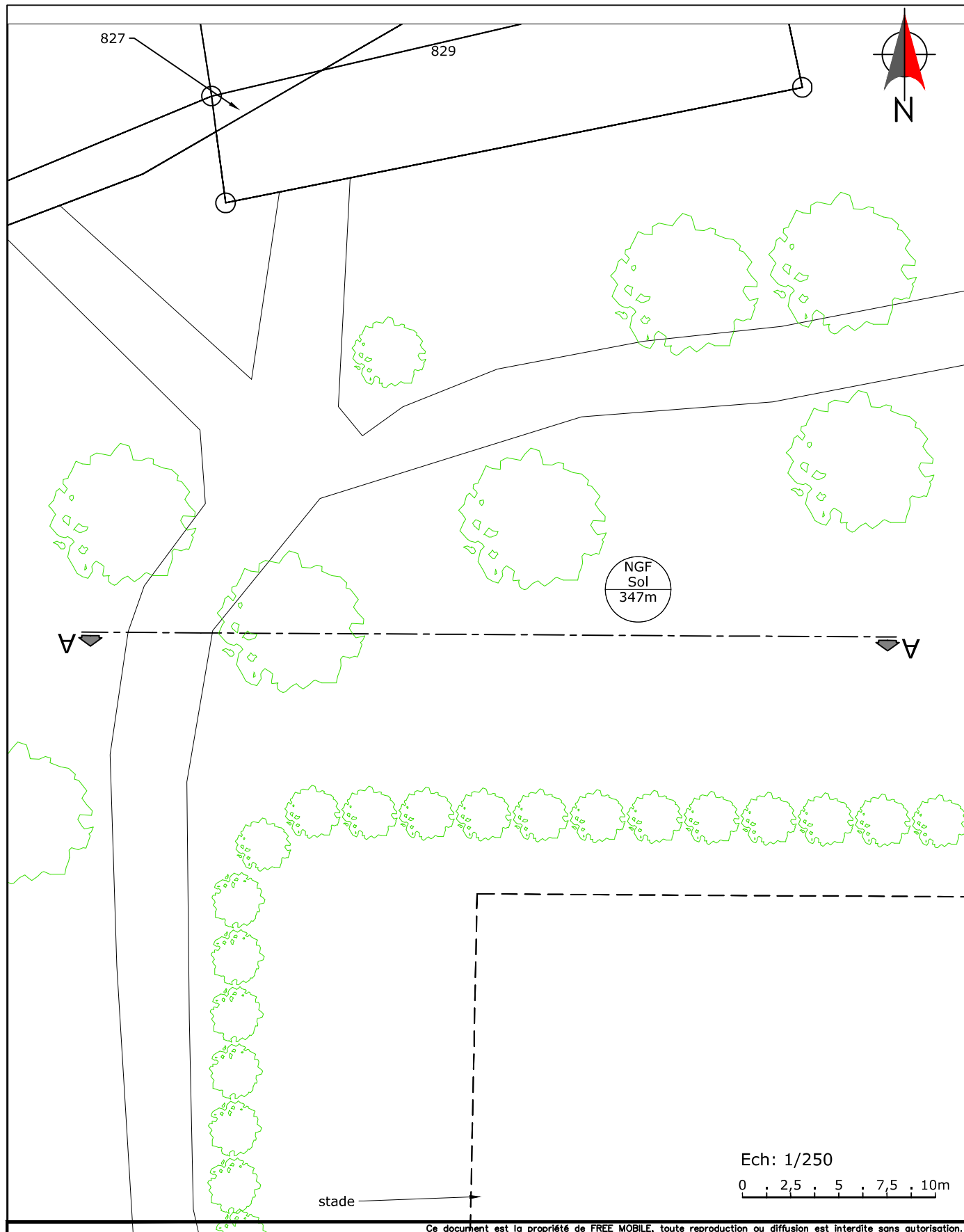
3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ oui ☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

☐ oui ☒ non

9. Plans du projet



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage free mobile		2021_LOT3_ZN_19_01_S1				Maître d'Oeuvre	
		Adresse : Rue Raphaël GASPERI, 19310 SAINT-ROBERT					
		PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT					
		ID:19239_001_01	Etabli par: SWE	Date:06/06/2022	Folio : 7 / 14		
Phase: APS	Indice : A	Fichier: 19239_001_01_APS_ 2021_LOT3_ZN_19_01_S1_A.dwg					Echelle : 1/250

free 827

829

RAN SHARING_ZPB FRM Leader



1 RRU à installer

Antenne FREE MOBILE
à installer
Az: 330° - HBA: 25.90m
Antenne Multibande ht: 2.70m
3G/4G FRM-OF-SFR-BYTEL
RAN SHARING_ZPB_FRM Leader

FH FREE MOBILE
à installer
AZ: NC - HMA: 29.45m

Haie végétale implantée par FREE MOBILE (essence à définir)
Entretien et responsabilité à la charge de la Commune

Concassé à poser

Interrupteur à installer

Portillon d'accès à installer

Pylône FREE MOBILE
Ht: 30.00m

Antenne FREE MOBILE
à installer
Az: 90° - HBA: 25.90m
Antenne Multibande ht: 2.70m
3G/4G FRM-OF-SFR-BYTEL
RAN SHARING_ZPB_FRM Leader

Massif pylône enterré à créer

clôture rigide à installer

Dalle béton à créer

Dimension 4.80x1.50m

NGF
Sol
347m

Mur de soutènement à installer

BAC à installer

Eclairage installer

Coffrets techniques
à installer

Empierrement chemin d'accès site

clôture rigide Ht: 2.00m à installer

Filet anti-ballon à installer

1 RRU à installer

Antenne FREE MOBILE
à installer
Az: 210° - HBA: 25.90m
Antenne Multibande ht: 2.70m
3G/4G FRM-OF-SFR-BYTEL
RAN SHARING_ZPB_FRM Leader

Chemin de câble à installer

1 RRU à installer

FH FREE MOBILE
à installer
AZ: NC - HMA: 29.45m

stade

Ech: 1/250

0 . 2,5 . 5 . 7,5 . 10m

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage

free
mobile

2021_LOT3_ZN_19_01_S1

Adresse : Rue Raphaël GASPERI, 19310 SAINT-ROBERT

PLAN D'IMPLANTATION PROJET

ID:19239_001_01

Etabli par:

SWE

Date: 06/06/2022

Folio : 8 / 14

Maître d'Ouvre

Phase: APS

Indice : A

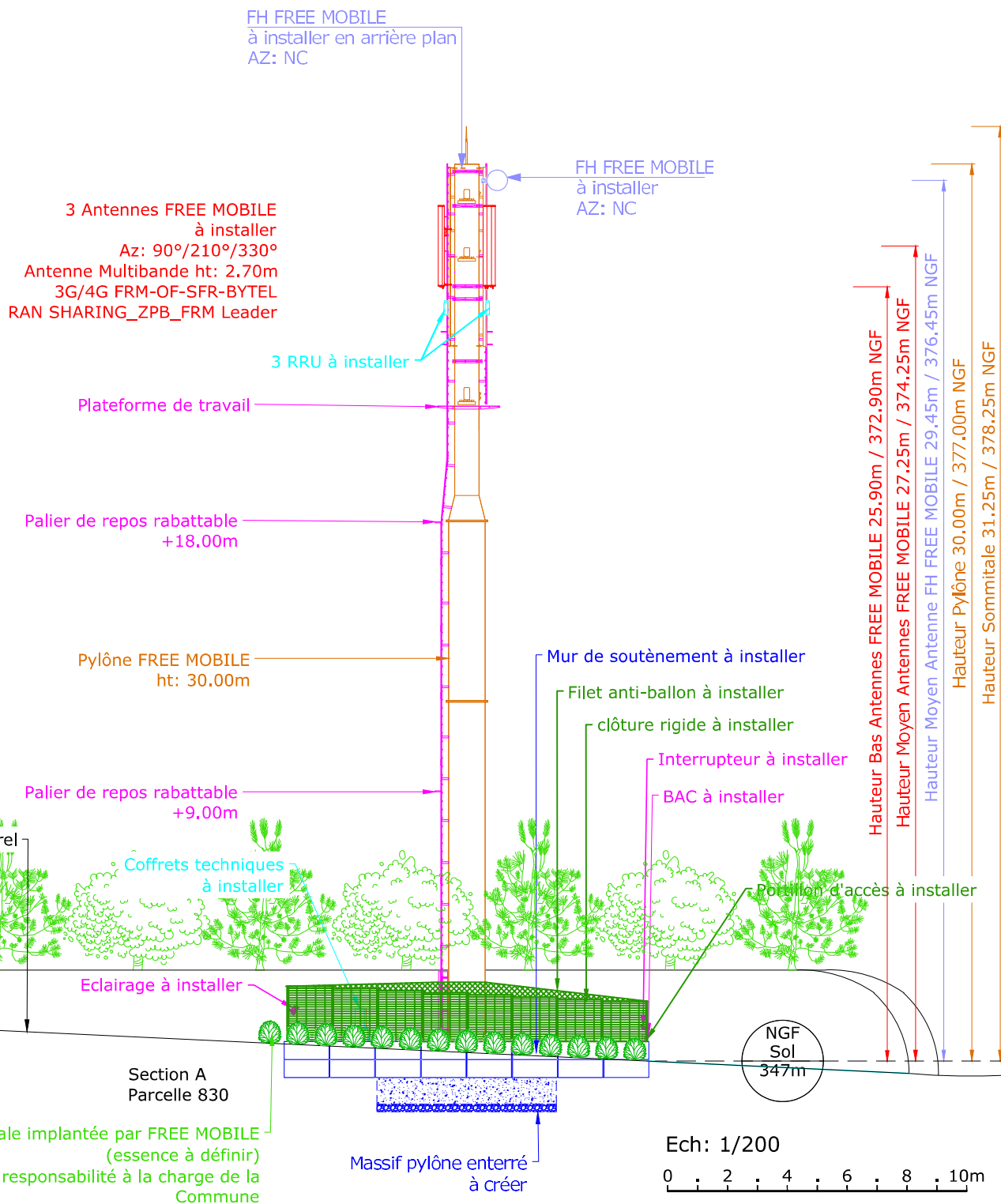
Fichier: 19239_001_01_APS_ 2021_LOT3_ZN_19_01_S1_A.dwg

Echelle : 1/250



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage 		2021_LOT3_ZN_19_01_S1				Maître d'Oeuvre	
		Adresse : Rue Raphaël GASPERI, 19310 SAINT-ROBERT					
		PLAN D'ELEVATION EXISTANT					
		ID:19239_001_01	Etabli par: SWE	Date:06/06/2022	Folio : 10 / 14		
Phase: APS	Indice : A	Fichier: 19239_001_01_APS_ 2021_LOT3_ZN_19_01_S1_A.dwg				Echelle : 1/200	



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage <i>free</i> mobile		2021_LOT3_ZN_19_01_S1				Maître d'Oeuvre	
		Adresse : Rue Raphaël GASPERI, 19310 SAINT-ROBERT					
		PLAN D'ELEVATION PROJET					
		ID:19239_001_01	Etabli par: SWE	Date:06/06/2022	Folio : 11 / 14		
Phase: APS	Indice : A	Fichier: 19239_001_01_APS_2021_LOT3_ZN_19_01_S1_A.dwg				Echelle : 1/200	

10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expance/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/l-anfr/lanfr-academie/

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»

11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.